

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 Avril 2024

1. Affectation des Résultats de l'exercice 2023

Délib.n°2024/14

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix,
Se référant au compte administratif de l'exercice 2023,
Statue sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
Considérant les éléments suivants :

Pour Mémoire :

- Excédent d'investissement antérieur reporté	+ 258 793.36 €
Solde d'exécution de la Section d'Investissement au 31/12/2023	
- Solde d'exécution de l'exercice	- 80 135.69 €
soit un solde d'exécution cumulé de (Recette Investissement 001 BP 2024):	+ 178 657.67 €
Besoin de Financement de la Section d'Investissement au 31/12/2023	
- Restes à réaliser en dépenses d'investissement	- 120 534.03 €
- Restes à réaliser en recettes d'investissement	+ 1 764.27 €
Besoin de financement total :	- 118 769.76 €
Report excédent fonctionnement antérieur :	+ 91 803.96 €
Résultat fonctionnement 2023 :	+ 10 194.61 €
Résultats Cumulés de Fonctionnement à affecter au 31/12/2023 :	+ 101 998.57 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

1. Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2024)	0,00 €
2. Affectation complémentaire en « Réserves » (crédit du compte 1068 sur BP 2024)	0
3. Excédent de fonctionnement reporté (crédit du compte 002 sur BP 2024)	101 998.57
TOTAL :	+ 101 998.57 €

2. Taux des Taxes Directes Locales 2024

Délib.n°2024/15

La base des taxes foncières étant réévaluée de 4,66 %, M. le Maire propose de maintenir les taux d'imposition des taxes locales de 2023 pour l'année 2024 comme suit :

Taxe Foncière Bâti : 35,64 %
Taxe Foncière Non Bâti : 85,59 %
Taxe d'habitation : 19,55 %
Soit un coefficient de variation de 1

Ces taux donneraient un produit attendu de **100 909 €** au quel se rajoute l'effet du coefficient correcteur et les allocations compensatrices pour 12 508 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition à l'unanimité des voix.

3. Budget primitif 2024

Délib.n°2024/16

M. le Maire présente le budget primitif 2024 qui s'équilibre en fonctionnement à 416 895,38 € et en investissement à 746 339,29 €.

Les travaux, acquisitions et participations votés sont :

- Participation au Centre de secours de St Léonard de Noblat
- Travaux réseau AEP
- Signalétique Voirie
- Acquisition tracteur épareuse
- Travaux voirie Les Combettes
- Réfection menuiseries mairie
- Enfouissement fibre

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité des voix, approuve ce budget.

4. Tarif location salle des fêtes

M. le Maire rappelle la délibération du 12 juillet 2017 (n°25) fixant les tarifs et les modalités de location de la salle polyvalente.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, décide de ne pas augmenter ces tarifs afin de favoriser sa location.

5. Vente de copeaux

Délib.n°2024/17

M. le Maire rappelle que le prix de vente des copeaux livrés aux particuliers de la Commune équipée d'une chaufferie bois déchiqueté, n'a pas été réévalué depuis la délibération du 24 mars 2017 n°13/2017 (24 €/m³).

Au vu du coût de production de ces copeaux pour la Commune, après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité des voix, fixe le nouveau tarif de vente des copeaux livrés à 33 €/m³ à compter du 1^{er} mai 2024.

6. Fongibilité des crédits

Délib n°2024/18

M. le Maire rappelle que par délibération du 7 avril 2023 n°2023/6, le Conseil municipal a autorisé son maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section comme le permet l'article L.5217-10-6 du CGT. Il propose de reconduire cette procédure comptable.

Après en avoir débattu, à l'unanimité des voix, le conseil municipal :

- Autorise son maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section,
- Donne tous les pouvoirs à son maire ou à son représentant pour prendre toutes les dispositions ainsi que pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

7. Choix du modèle de lampadaire pour la Texonnière

M. le Maire présente les modèles de lampadaires proposés par le SEHV pour la Texonnière.
Le modèle ABEL 6000-R gris est retenu

8. demande de subvention voyage scolaire RPI et APE

M. le Maire fait part de la demande de subvention de la Directrice du RPI pour organiser un voyage à Paris avec les élèves.

La commune subventionnant déjà la coopérative scolaire, il n'est pas donné suite à cette demande.

Il en est de même pour la demande de l'Association des Parents d'Elèves qui sollicité une subvention pour organiser un loto.

9. DIVERS

Isabelle LALLART demande s'il serait possible d'installer un banc public près de la mairie. Il serait peut-être possible de récupérer des pierres en granite pour le faire.

Maryanick CHAMPAUD demande si les problèmes mécaniques et techniques sur le nouveau tracteur ont été résolus. Luc JEGOU répond que pour la plupart c'est le cas et que le tracteur est assuré 6 mois.

La séance est levée à 20 h 15.